

Rapporteur : **Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

OBJET : Convention d'objectifs et de financement ALOE (dispositif Accueil Loisirs Enfants) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF soutient à travers le dispositif ALOE le développement des loisirs de proximité à destination des enfants issus de familles à faibles ressources.

Le dispositif ALOE, se substituant au dispositif ATLAS, a pour objet d'apporter une aide financière aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €.

La subvention allouée à l'Accueil de Loisirs Municipal concerne l'activité accueil de loisirs extrascolaire financé dans le cadre d'une prestation de services ALSH.

L'Accueil de Loisirs Municipal bénéficie de cette aide. Afin d'en obtenir l'octroi, une convention d'objectifs et de financement doit être signée au titre de l'année 2014.

* * * * *

VU le projet de convention d'objectifs et de financement ALOE, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la commune de Châtellerault ci-annexé,

CONSIDERANT que la commune est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Municipal,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter une aide complémentaire aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €,

CONSIDERANT que l'Accueil de Loisirs Municipal bénéficie d'une prestation de service « Accueil de Loisirs Extrascolaires »,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de contractualiser les modalités de financement et de versement de l'aide financière ALOE de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement ALOE 2014 ci-annexée concernant l'accueil de loisirs municipal, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne .

La recette correspondante sera réalisée aux imputations 421/7478/5220 du budget de l'exercice.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 21/10/2014 n° 8595
Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER